



## Compte rendu

### Université d'été OHADA 2008

**Cercle Horizon le CLUB OHADA d'Orléans** a organisé du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2008 dans les locaux de la Faculté de droit, d'Economie et de Gestion de l'Université d'Orléans, **l'Université d'été OHADA 2008** sur le thème « *OHADA, outil de sécurisation et de fiabilisation des investissements en Afrique* ». Placée sous le Haut Parrainage de SE **Monsieur Abdou DIOUF**, Secrétaire Général de l'**OIF**, cette rencontre scientifique a été organisée en partenariat avec l'**UNIDA** et l'**Université d'Orléans**, grâce au soutien de la **Mairie d'Orléans**, l'**AESCO**, **LGDJ**, la revue **Penant** et les cabinets d'avocats **Eversheds**, **Norton Rose**, **Simmons & Simmons**. L'**Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)** et l'organisme intergouvernemental **Unidroit** ont apporté leur caution morale pour rehausser le prestige et la notoriété scientifique de l'évènement.

Dans le même registre, il faut signaler la présence simultanée du Président du Conseil des Ministres, le **Ministre d'Etat Garde des Sceaux du Sénégal Me Madické NIANG**, du Secrétaire Permanent **Monsieur BOUTORA TAKPA Koléka** ainsi que des juges et experts de la CCJA, fait inédit dans l'histoire des clubs OHADA.

Au chapitre des personnalités présentes à Orléans, il convient d'ajouter la forte délégation de la Cour Suprême du TCHAD conduite par son Président Monsieur **A. BIREME HAMID**, les représentants des ministres de la justice du Burkina Faso et du Tchad, le Bâtonnier du Barreau du TOGO **Me Alexis AQUEREBURU**, des présidents des Commissions Nationales et CLUBS OHADA. Enfin **Me Akin KINBOTE** ancien bâtonnier du Barreau de Lagos ainsi qu'une délégation de la R D – Congo conduite par Monsieur **Alexis MANGALA** (COPIREP) ont également pris part à ces assises. C'est en tout près d'une centaine de participants en provenance d'Afrique et d'Europe qui ont répondu à l'invitation du Cercle Horizon

L'Université d'été a débuté le 1<sup>er</sup> juillet à l'Hôtel de Ville d'Orléans par une cérémonie officielle d'ouverture ponctuée par 3 allocutions. D'abord le mot de bienvenue du Maire de la cité johannique **Monsieur Serge GROUARD** suivi ensuite de la présentation du colloque par le Président de Cercle Horizon / Club OHADA d'Orléans **Monsieur Michel AKOUETE AKUE** et enfin le discours d'ouverture du Président du Conseil des Ministres **SE le Ministre d'Etat Madické NIANG** du Sénégal.



*Cérémonie Officielle d'ouverture*

*Mot de Bienvenue de Monsieur le Maire  
d'Orléans Serge GROUARD*

Les travaux à proprement parler se sont déroulés les deux jours suivants sur des thématiques des plus variées avec comme tronc commun l'efficacité du modèle juridique OHADA. Grosso modo, il s'est agi de faire un état des lieux de l'entreprise d'uniformisation du droit des affaires sous toutes ses coutures.

Au-delà des témoignages assez mitigés des opérateurs économiques confrontés à la pratique au quotidien des dispositions du droit uniforme, les réflexions brillamment développées par un panel de praticiens rompus au droit communautaire peuvent se résumer en deux axes majeurs : la réorganisation de l'OHADA et la diffusion accrue de ses règles.



Mme Frédérique MESTRE (UNIDROIT)

L'idée d'une nouvelle structuration de l'OHADA ayant déjà été posée par le projet de révision du traité constitutif, les intervenants ont abordé le problème en s'appuyant sur le triptyque institutions, arsenal normatif du droit communautaire et implication des Etats membres. Concrètement, les avis ont convergé quant à la nécessité de changer la physionomie des organes de l'OHADA ainsi que leur mode de fonctionnement. Ainsi, l'analyse du financement de l'organisation communautaire a mis en lumière le défaut de synergie entre la CCJA, l'ERSUMA et le Secrétariat Permanent, alors que ce dernier a par essence un rôle de coordination administrative et politique de tous les objectifs de l'OHADA. Dans le même sens, il a été souligné les insuffisances de l'ERSUMA quant à la formation des praticiens du droit africain uniforme puisque celles-ci sont réservées aux magistrats, les autres corporations juridiques étant elles aussi demandeuses. Ceci dit, le gros morceau de la réflexion a visé la CCJA dont les statistiques jurisprudentielles ont révélé paradoxalement une croissance exponentielle du contentieux et le caractère matériellement et géographiquement circonscrit des litiges. L'étude

des dysfonctionnements de la Cour commune de justice et d'arbitrage a aussi mis en exergue l'incertaine délimitation des compétences entre ordre juridique communautaire et ordre national. Cette question s'est avérée imbriquée dans celle des imperfections textuelles, dans la mesure où nombre de conflits juridictionnels tirent leurs sources de l'ambiguïté de certaines dispositions du traité constitutif. Les actes uniformes ont été également critiqués tant en raison de l'inadéquation de certaines dispositions avec la réalité que des formules lisses tels que la notion de juridiction compétente qu'ils utilisent. Ce dernier point a permis d'aborder l'épineux sujet de l'implication des Etats membres quant à la clarification de leur organisation judiciaire, ce qui interpelle incidemment l'avenir de la CCJA. Entre partisans du maintien du troisième degré de juridiction et défenseurs d'une juridiction préjudicielle, le débat n'est pas tranché. Au final, il a été reconnu que quelque soit la formule retenue, les Etats membres ont un rôle prééminent pour garantir le fonctionnement harmonieux de la justice dans l'espace OHADA. Sur ce terrain, la promotion active de la législation uniforme a été vivement réclamée, mission naturellement dévolue aux commissions nationales dont la consécration textuelle s'impose.



Dr **ONANA ETOUNDI** lors de son intervention aux côtés du Secrétaire Permanent **Monsieur BOUTORA TAKPA**

Fort du constat de l'application hétérogène du droit uniforme, un consensus général a été dégagé pour confier formellement la charge de la diffusion du droit OHADA aux Commissions Nationales sachant qu'elles n'existent pas (ou ne fonctionnent pas) dans tous les pays. De plus, les problèmes matériels liés à leur fonctionnement devraient être résolus à l'occasion de leur consécration par

le Traité révisé. Le succès des commissions nationales impose qu'elles soient directement rattachées au Secrétariat Permanent, qui devra coordonner leurs actions. Les clubs OHADA quant à eux, tout en gardant une certaine autonomie de fonctionnement doivent être les relais des commissions nationales.

Cette démarche aura le mérite de crédibiliser l'action des clubs OHADA et de permettre que leur multiplication ne se détache pas de l'arborescence commune sans paralyser leur indépendance. La synergie Clubs OHADA – Commissions Nationales facilitera aussi le contrôle de l'extension de l'OHADA à de nouveaux Etats car, toute adhésion ultérieure devrait être subordonnée à un cahier de charges axé sur l'organisation judiciaire et l'enseignement du droit uniforme. Or, il se trouve que seuls les acteurs de terrains peuvent apporter des informations fiables sur la mise en œuvre des normes communautaires, ce qui impose que les textes, la doctrine et la jurisprudence soient aisément accessibles. Malheureusement, la littérature OHADA reste mal connue, le recueil de décisions de la CCJA n'étant disponible qu'à Abidjan. Pour pallier cette circulation lacunaire de la jurisprudence, l'outil internet a été évoqué avec une mention spéciale pour travail considérable accompli par l'UNIDA et son site OHADA.com complété récemment par le code OHADA annoté réalisé et mis en ligne par l'IDEF. Tout en mettant l'accent sur la nécessité de la diffusion dématérialisée, tous ont reconnu que cela ne constitue point la panacée aux difficultés de diffusion du droit uniforme. Il a d'ailleurs été proposé que le recueil de la CCJA soit disponible dans les locaux de toutes les cours d'appel et suprêmes nationales. Pareille organisation contribuerait à sensibiliser efficacement les juristes et les opérateurs économiques, ces derniers ont d'ailleurs exprimé leur satisfecit quant à l'entreprise d'uniformisation tout en souhaitant l'étendre à des matières qui malheureusement relèvent du domaine d'autres organisations sous régionales plus spécialisées.



**Vue partielle des participants**

La conclusion à ces vifs échanges a été prononcée par le professeur Thierry GRANIER de l'Université d'Orléans, Coordonnateur scientifique du colloque après la présentation d'un rapport général retraçant l'ossature des questions soulevées. Les traditionnels mots de remerciement des participants et des organisateurs ont achevé cette séance de clôture.

Rendez-vous est pris l'année prochaine en Afrique dans l'Espace OHADA pour l'Édition 2009 de l'Université d'été OHADA.

